Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : AET/ 2328-0001/19/2021-384PU *(corr. DPC : A. Totelin)*
Réf. NOVA : 17/PFU/1810965
Réf. CRMS : AA/WMB10001_683_PUN_Loutrier_StClement
Annexe : 1 dossier 26-10-2020

Bruxelles, le 20/12/2021

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Eglise Saint-Clément. Rue du Loutrier. Demande de permis unique portant sur : Restaurer les maçonneries pour la tour romane, le portail d'entrée et les tourelles XIXème de l'église ; placer des gouttières de type ardennaise et des descentes d'eaux pluviales sur la toiture de la tour romane et celles des tourelles.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 6/12/2021, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** rendu par notre Assemblée sur la demande mentionnée sous rubrique, en sa séance du 15/12/2021.

Contexte patrimonial

L'arrêté du 22/11/1949 classe comme monument l'église Saint-Clément sise rue du Loutrier à Watermael-Boitsfort. L'ensemble formé par l'église et ses abords a été classé comme site par arrêté du 29/02/1984.

La construction sur ce site d'une église romane remonte probablement au tournant du Xe-XIe siècles. Elle présentait un plan basilical simple avec abside ainsi qu'une tour ouest carrée, massive et fermée. La nef centrale était soutenue par deux séries de quatre piliers, toujours visibles, qui constituent les parties les plus anciennes du monument. L'église subit de nombreuses transformations aux XVe et XVIe siècles, dont la réalisation du chœur gothique, l'agrandissement du transept et l'ajout d'une tourelle d'escalier. Pillée et incendiée en 1604, l'église fut minimalement réparée mais resta dans un état précaire de sorte que l'on envisagea même sa démolition.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

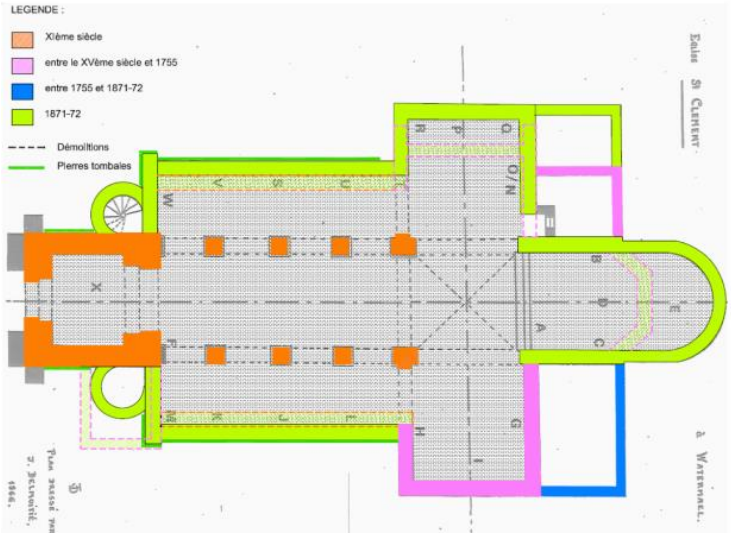

Vers 1870, la Fabrique d'église prit l'initiative d'une restauration complète qui donna à l'édifice son aspect actuel, en ne conservant que la nef et la tour ancienne. L'ancien cimetière et son mur d'enceinte disparurent au début du XXe siècle.

Plan joint à la demande

Historique du dossier

Les travaux faisant l'objet de la présente demande ont déjà fait l'objet d'une demande de permis unique (17/PFU/1714955 – demande introduite le 03/06/2019 auprès d'URBAN). Ils ont été débattus en séance de la CRMS du 15/01/2020. Estimant impossible de se prononcer définitivement dans l'état du dossier, la CRMS a demandé un complément d'informations comprenant en synthèse (pour le détail voir courrier AA/AH/WMB10001_649_Loutrier_EgliseStClement_DCI_DPC)

- Préciser la nature et l'étendue des interventions et clarifier les documents faisant foi
- Justifier le remplacement (éventuel) des pierres
- Justifier et renseigner le rejointoyage et le badigeonnage des façades

La CRMS avait en effet relevé des dissonances et des contradictions entres les interventions projetées selon les différents documents du dossier, ce qui couplé à l'absence de justification historique pour certaines interventions, ne lui permettait pas d'apprécier – et donc d'évaluer - valablement la nature et l'étendue des travaux.

Pour des raisons d'ordre administratif, le demandeur n'a pas pu produire les compléments demandés dans le temps imparti. Il a donc été décidé d'abandonner la demande de permis unique 17/PFU/1714955, au profit de la présente demande, basée sur de nouvelles études préalables.

Analyse de la demande

A. Installation d'un système de reprise des eaux de toiture de la tour romane (avis conforme)

Les contradictions entre les différents documents joints à la demande ont été levées. **La proposition d'installer une gouttière en zinc de type « gouttière ardennaise » sur les 4 versants de toiture de la tour romane, afin de pallier aux problèmes de ruissellement de l'eau de pluie sur les façades de la tour, est confirmée**. L'ensemble sera raccordé à deux descentes d'eau pluviale prévues en façade Est.

Par rapport à la demande précédente :

- **le positionnement de ces dernières est modifié : elles seront placées en bordures de façade, ce qui en diminue l'impact visuel** ;
- le principe d'installer des gouttières ardennaises est également proposé pour les deux tourelles (1870) flanquant la tour romane

Avis

La CRMS souscrit au parti d'installer un système de reprise des eaux de toiture sur la tour romane. La gouttière de type « gouttière ardennaise » préservera la vue des corbeaux en bois. Son placement au-dessus de la première rangée d'ardoises lui assurera la discrétion nécessaire : les simulations 3D jointes au dossier démontrent en effet que la gouttière ne sera pratiquement pas visible depuis le site.

Devront être soumis à l'approbation de la DPC avant mise en œuvre afin qu'elle puisse veiller au respect des règles de l'art :

- *le détail de raccord des 4 nouvelles DEP aux gouttières ardennaises de la tour et des tourelles, et*
- *le détail de raccord des nouvelles DEP de la tour romane au système de reprise des eaux de la toiture de la nef ;*
- *les détails de mise en œuvre des angles des gouttières ardennaises, et des dispositifs de dilatation ; - un échantillon des nouvelles ardoises prévues au bas des coyaux/toitures*

B. Restauration à l'identique des façades de la tour et des tourelles, du portail et des éléments en pierre bleue (avis non conforme)

La restauration à l'identique des façades de la tour, du portail et des tourelles est prévue. Les options de restauration proposées s'appuient sur les deux nouvelles études préalables réalisées :

- analyse des mortiers anciens de la tour : rapport réalisé par le laboratoire des monuments et décors monumentaux de l'IRPA – juillet 2021 ;
- étude préalable sur la consolidation des parements en pierre blanche de la tour – rapport réalisé par le laboratoire des monuments et décors monumentaux – juin 2021 ;

Restauration des maçonneries de la tour romane :

L'étude réalisée (mesures de résistance au micro-forage) a démontré que la maçonnerie de la tour romane, principalement constituée de pierres de Balegem, se trouve globalement dans un relativement bon état. Les altérations constatées semblent principalement s'expliquer par l'ancienneté de la tour, et par l'application locale – vers 1990 - d'un mortier de rejointoiement pathogène pour la maçonnerie. Sont donc prévues les interventions suivantes (modifications par rapport à la demande précédente) :

- mise en œuvre d'un traitement de consolidation (silicate d'éthyle) sur l'ensemble de la maçonnerie en pierres de Balegem, dans le respect des recommandations de l'IRPA ;
- élimination des joints de mortier à renouveler suivie d'un rejointoiement avec un mortier de composition similaire aux joints d'origine (composition déterminée par l'IRPA dans son étude préalable);
- la restauration des pierres tombales fixées jusqu'il y a peu en soubassement de la tour est prévue. La note explicative jointe à la demande spécifie que leur repose ou le choix d'un nouvel emplacement pour leur mise en valeur doit encore être discuté ;

L'application à des fin préventives d'un badigeon à la chaux sur l'ensemble de la tour a donc été abandonnée, de même que le remplacement des supposées – selon l'étude réalisée en 2016 - pierres posées en délit.

Interventions sur les surfaces d'écoulement en pierre bleue (couvre-murs des collatéraux et pierres surmontant le portail d'entrée) :

Aucune intervention n'était prévue pour ces éléments dans la demande précédente. Dans la présente demande, il est prévu de remplacer les éléments fortement endommagés. L'ensemble des couvre-murs seront déposés et reposés, après placement d'une feuille de zinc avec casse-gouttes

Interventions sur les parties en maçonnerie de briques (portail, collatéraux, tourelles) :

Aucune intervention n'était prévue pour ces éléments dans la demande précédente. La présente demande prévoit un nettoyage (hydrogommage basse pression) des surfaces concernées, un traitement au biocide, un déjointoyage/rejointoyage local, ainsi que des réparations (briques manquantes) locales.

Avis

Une collaboration a déjà eu lien entre le Département du patrimoine archéologique de la DPC et le demandeur en ce qui concerne la documentation avant et pendant les travaux de restauration de l'intérieur de l'église. Lors de ces travaux des nouveaux éléments ont été découverts par rapport à la chronologie de la tour. Il convient dès lors de poursuivre cette collaboration pour la restauration de ses façades.

Concernant la restauration des façades de la tour romane, des tourelles et du portail :

La CRMS note que cette nouvelle demande ne comporte plus de contradictions entre études préalables, cahiers des charges/métrés et documents graphiques.

De plus, elle ne peut qu'approuver le fait que l'objet de la demande précédente (qui ne portait que sur les maçonneries en pierres de la tour romane) ait été élargi, et couvre à présent le portail, les tourelles, et les éléments en pierre bleue.

Elle formule les remarques suivantes sur les interventions proposées :

- *l'application d'un traitement de consolidation (silicate d'éthyle) sur l'ensemble des pierres de la tour romane paraît excessif, ce d'autant plus que dans son rapport, l'IRPA ne le juge pas absolument nécessaire. Il conviendra donc de limiter ce traitement aux zones critiques. A déterminer en concertation avec la DPC ;*
- *sauvegarder les zones où se trouvent encore des traces d'un ancien badigeon ;*
- *concernant les pierres tombales : ces dernières ont entretemps été restaurées par l'entreprise qui a mené le chantier de restauration des enduits intérieurs et de pose d'un système de drainage périphérique. Actuellement, les pierres sont soigneusement entreposées dans l'église, dans l'attente d'être exposées et mises en valeur. Cet aspect du dossier fait l'objet d'un suivi de la part de l'auteur de projet du chantier précité. Il convient donc de ne pas en tenir compte ;*
- *les détails des nouveaux raccords d'étanchéité (entre façade Ouest de la tour romane et corniche du porche, et à la jonction de la toiture de la nef centrale et de la tour romane) ; ainsi que les détails de pose d'une feuille de zinc avec casse gouttes sous les couvre-murs des collatéraux sont à soumettre à l'approbation préalable de la DPC ;*
- *concernant les caches des trous de boulin (imparfaitement symétriques), la nature de ces derniers devra être décidée au regard de la présence ou non d'ouvertures traversantes montrant qu'il s'agit bien de trous de boulin ou de simples lacunes de pierres. En fonction de cet état, l'on optera respectivement pour des caches en bois ou la fermeture définitive des trous par de la pierre.*

Cet avis est favorable moyennant les conditions suivantes :

- permettre au Département du Patrimoine archéologique de la Direction du Patrimoine culturel d'organiser un enregistrement archéologique du bâti avant la restauration ;

- soumettre à l'approbation préalable de la DPC les détails suivants :

    - raccord des 4 nouvelles DEP aux gouttières ardennaises de la tour et des tourelles ;

- raccord des nouvelles DEP de la tour romane au système de reprise des eaux de la toiture de la nef ;

- mise en œuvre des angles des gouttières ardennaises, et des dispositifs de dilatation ;

- nouveau raccord d'étanchéité entre façade Ouest de la tour romane et corniche du porche ;

- nouveau raccord d'étanchéité à la jonction de la toiture de la nef centrale et de la tour romane

- pose d'une feuille de zinc avec casse-gouttes sous les couvre-murs des collatéraux ;

- soumettre à l'approbation préalable de la DPC un échantillon des nouvelles ardoises prévues au bas de coyaux/toitures ;

- limiter l'application d'un traitement de consolidation (silicate d'éthyle) aux zones où cela s'avère nécessaire. Ces zones seront à déterminer en concertation avec la DPC ;

- sauvegarder les zones où se trouvent encore des traces d'un ancien badigeon ;

- si les trous de boulins sont traversants, opter pour des caches en bois (renoncer à leur fermeture définitive par des caches en pierre).

La CRMS insiste sur la valeur des matériaux d'origine des murs de l'église, et rappelle au demandeur qu'ils devront au maximum être préservés.

La CRMS demande également que les échafaudages soient posés avec soin. Un plan de pose sera transmis au préalable à la DPC, pour approbation.

En ce qui concerne le site classé : durant le chantier, la circulation des engins devra être interdite sous l'aplomb de la couronne des arbres plus 2m. Des plaques de répartition des charges devront être placées pour les passages en pelouses pour éviter le tassement du sol. Les matériaux seront stockés en dehors du site classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : BUP-DPC : atotelin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels
SCRMS : mbadard@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; crms@urban.brussels